

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

Mairie de : ANDEL Arrêté municipal n° : 37

LE MAIRE :

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que du vendredi 16 août 2024 et pour 90 jours, des travaux pour la création du réseau de fibre optique, sur une partie du domaine communal, vont être réalisés à la demande de l'entreprise AXIONE, pour le compte de MEGALIS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Du vendredi 16 août 2024 et pour 90 jours, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour la mise en place du réseau souterrain et aérien de fibre optique sur le domaine communal suivant :

- 6, 16, 18 rue de la Saudraie ;
- 7 rue de la Vieille Forge ;
- 1 le Grand Chemin ;
- 29 rue des Frênes ;
- rue du Bignon vers le Doué ;
- le Doué vers Beauregard ;
- 1 le Moulin à Vent ;
- 2 Beauregard ;
- 6 le Clos Neuf ;
- 4 le Champ Bonnet ;
- 2 Beauregard vers 2 la Noé ;
- 2,6,10 la Croix Laurent ;
- Coë Pèvre ;
- 3, 6 la Vallée au Cœur ;
- 2,3a,5 la Mare Ratel ;
- 2 la Vallée Chainon

ARTICLE 2 :

Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise AXIONE pour le compte de MEGALIS pour l'établissement du réseau fibre optique sur le domaine public et son entretien. La présente autorisation est valable pour 20 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

Fait à ANDEL, le 05 août 2024

Nicole POULAIN,
Le Maire

